



Le contrôle technique



Module pédagogique



A votre avis ?

- ✓ **Est-ce que le véhicule que vous conduisez est soumis au contrôle technique ?**
- ✓ **Qui doit emmener le véhicule au contrôle technique ?**
- ✓ **Que risque t-on à rouler avec un contrôle technique périmé ?**



Quel véhicule est soumis au contrôle technique ?

Type de véhicule	Contrôle technique obligatoire ?
Véhicule particulier (VP) thermique, hybride ou électrique	Oui
Utilitaire (VUL) thermique ou électrique	Oui
Poids-lourd	Oui
Véhicule de catégorie L : cyclomoteur, motocyclette, tricycle à moteur, quadricycle léger à moteur, quadricycle lourd à moteur, quad routier léger à moteur, quad routier lourd à moteur, quad tout terrain lourd à moteur	Oui, depuis le 15 avril 2024
Tracteur agricole	Non
Remorque dont le PTAC est inférieur ou égal à 3,5 tonnes non utilisée pour le transport de marchandises dangereuses	Non



Quand doivent-ils passer au contrôle technique ?

Type de véhicule	1 ^{er} contrôle	Quelle échéance ensuite ?
Véhicule particulier (VP) thermique, hybride ou électrique	Au cours des 6 mois avant le 4 ^{ème} anniversaire de la 1 ^{ère} mise en circulation du véhicule	Tous les 2 ans
Utilitaire (VUL) thermique ou électrique		
Poids-lourd	Tous les ans	
Véhicule de catégorie L : cyclomoteur, motocyclette, tricycle à moteur, quadricycle léger à moteur, quadricycle lourd à moteur, quad routier léger à moteur, quad routier lourd à moteur, quad tout terrain lourd à moteur	au cours des 6 mois avant le 5 ^{ème} anniversaire de leur 1 ^{ère} mise en circulation.	Tous les 3 ans

Quand doivent-ils passer au contrôle technique ?



Si mon véhicule n'est pas soumis au contrôle technique, cela ne dispense pas des vérifications périodiques de sécurité ni d'un entretien régulier

Qui doit emmener le véhicule au contrôle technique ?

Véhicule de fonction ou de service à usage privé

→ **C'est de votre responsabilité** (Vous avez signé la charte d'utilisation du véhicule)



Véhicule mutualisé

→ **C'est au site de veiller à ce que le contrôle soit réalisé** (le responsable hiérarchique peut désigner un conducteur pour emmener le véhicule passer le contrôle technique)



Que risque t-on à rouler avec un contrôle technique périmé ?

- **Amende forfaitaire de 135 €**
- **Décision d'immobilisation du véhicule** avec retenue du certificat d'immatriculation (lors d'un contrôle) Dans ce cas, une fiche de circulation de 7 jours est remise au conducteur pour lui permettre de faire le contrôle technique
- **Mise en fourrière**



Qui paye ?

Véhicule de fonction ou de service avec autorisation d'usage privé : Le certificat d'immatriculation est au nom de l'entreprise ?

L'**entreprise** est responsable pécuniairement mais **doit désigner le conducteur**.

Véhicule de service partagé : Le certificat d'immatriculation est au nom de l'Entreprise.

L'entreprise est responsable pécuniairement et doit payer l'amende.

Les bonnes pratiques

Que le véhicule soit de fonction, de service ou partagé

- **C'est un outil de travail**

le bon entretien et les vérifications périodiques sont importants. Il en va de votre sécurité.

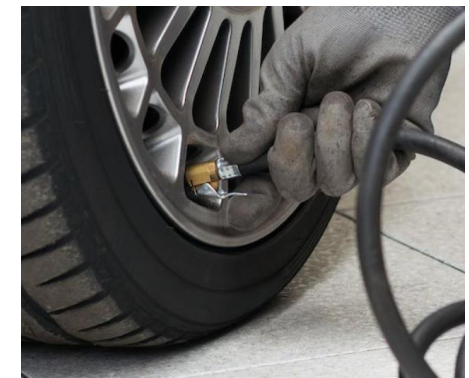
- **Le contrôle technique vous incombe**

Soyez responsable et agendez le dans les 6 mois de l'année du contrôle. Cela vous laissera le temps de vous organiser et de prendre le rendez-vous.

- **Les pneumatiques font partie des contrôles**

(article R.314 du Code de la route)

Un pneu se dégonfle naturellement, car la gomme qui le compose n'est pas totalement imperméable à l'air. Même sans rouler, un pneu peut perdre jusqu'à 0,1 bar par mois.



Ressources



<https://www.youtube.com/watch?v=YdiR5K2FDAA>

Petit rappel.



<https://youtu.be/gV1EYEQtOqA?feature=shared>

Contrôle technique pour les véhicules électriques et Hybrides



<https://www.youtube.com/watch?v=0JlOvvk-svI>

Contrôle technique : défaillance et contre-visite



<https://www.youtube.com/watch?v=2NeKRlnbcCs&feature=youtu.be>

Comment bien gonfler ses pneus de voiture, **Onet**



Type de véhicule	Contrôle technique OBLIGATOIRE	Quand faire le 1 ^{er} contrôle technique	Quelle échéance ensuite ?
Véhicule particulier (VP)	oui	Au cours des 6 mois avant le 4 ^e anniversaire de la 1 ^{re} mise en circulation du véhicule	Tous les 2 ans
Utilitaire	oui		
Poids lourd	oui	Tous les ans	
Véhicule de catégorie L à moteur : - cyclomoteur, - motocyclette, - tricycle, - quadricycle léger, - quadricycle lourd, - quad routier léger, - quad routier lourd, - quad tout-terrain lourd	oui depuis le 15 avril 2024	Au cours des 6 mois avant le 5 ^e anniversaire de leur 1 ^{re} mise en circulation.	Tous les 3 ans
Tracteur agricole	non	Pas concerné mais veillez à la maintenance.	
Remorque dont le PTAC est inférieur ou égal à 3,5 tonnes non utilisée pour le transport de marchandises dangereuses	non		

Initions ensemble
de nouvelles conduites !